

Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES
Département de l'Emploi

Numéro 373 - 19 octobre 1993

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE dans les établissements de 50 salariés et plus AU PREMIER TRIMESTRE 1993

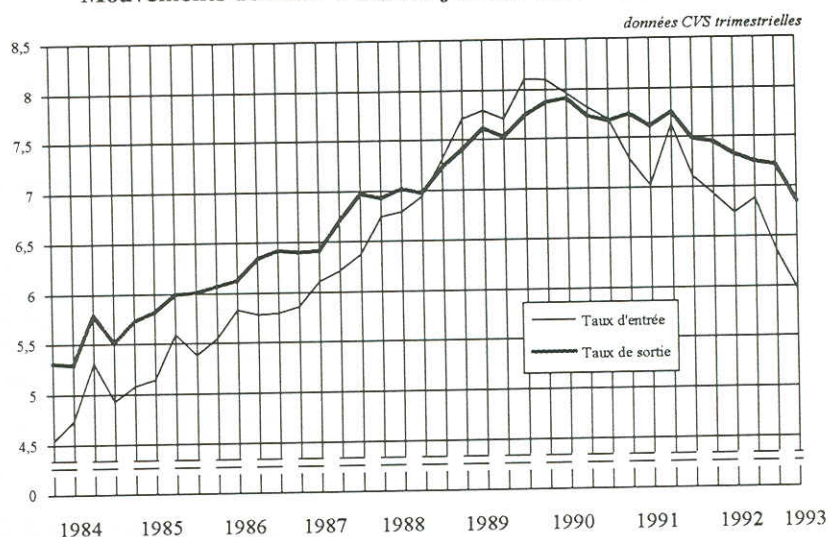
Les tendances observées en 1991 et 1992 dans les grands établissements se poursuivent début 1993

Au cours du premier trimestre 1993, le taux d'entrée (1) dans les établissements de 50 salariés et plus baisse de 0,4 point et atteint 6,0 % (en données corrigées des variations saisonnières) : la baisse des recrutements s'est accélérée sur les six derniers mois.

La réduction des taux début 1993 porte à la fois sur les contrats à durée déterminée et sur les contrats à durée indéterminée. Les taux restent stables dans le secteur tertiaire où la chute des embauches fermes est compensée par la hausse des contrats temporaires.

Simultanément, les sorties diminuent mais à un rythme moindre : le taux de sortie (1) tous motifs confondus, en baisse de 0,3 point, atteint 6,9 % ce trimestre.

Mouvements de main-d'oeuvre janvier 1984-mars 1993



(1) Le taux d'entrée (resp. taux de sortie) est le rapport entre le nombre d'entrées (resp. de sorties) observées durant le trimestre et l'effectif salarié de début de trimestre, multiplié par 100.

DARES

Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62 - Fax : 40.56.56.42

Le rythme des licenciements s'accélère

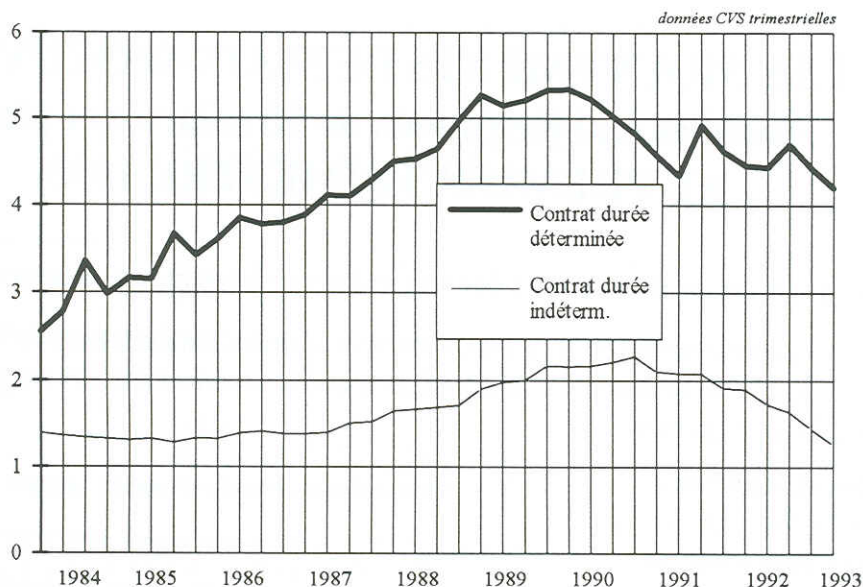
Les taux de sortie pour fins de contrat à durée déterminée baissent dans l'industrie et le bâtiment, mais progressent dans le tertiaire.

Les démissions deviennent beaucoup plus rares : le taux de sortie pour démission chute dans l'ensemble des secteurs et atteint globalement 0,9 % au premier trimestre contre 1,2 % et 1,4 % respectivement au cours des troisième et quatrième trimestres de 1992.

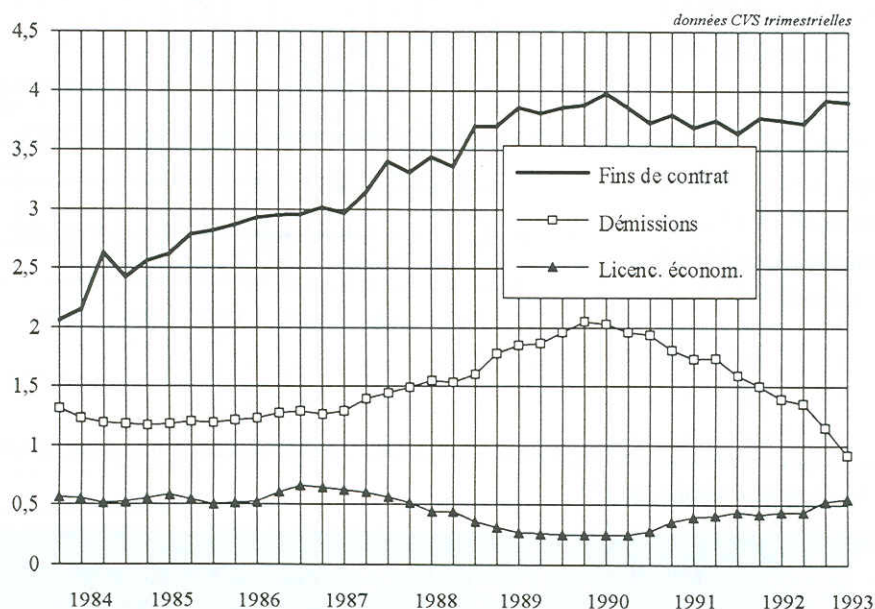
Le taux de sortie pour licenciement économique s'élève à 0,6 % après 0,5 % au quatrième trimestre 1992 et 0,4 % durant les sept trimestres précédents. La progression intervient dans tous les secteurs, mais touche particulièrement le bâtiment où 1 % des salariés sont sortis de l'établissement pour ce motif.

Les mouvements enregistrés au cours du premier trimestre 1993 dans les établissements de 50 salariés et plus se soldent par une diminution de l'emploi très marquée, égale à 1,6 %, alors que dans l'ensemble des établissements, les niveaux des effectifs salariés ont enregistré une baisse de 0,7 %.

Évolution des taux d'entrée sur CDD et CDI



Taux trimestriels de sortie selon les principaux motifs



**MOUVEMENTS D'ENTRÉE SELON LA NATURE DU CONTRAT D'ENTRÉE
ET MOUVEMENTS DE SORTIE SELON LES PRINCIPAUX MOTIFS DE SORTIE**

Données CVS

Unité : taux pour 100 salariés présents en début de période

Indicateurs de mobilité	1990			1991				1992				1993
	Trimestre			Trimestre				Trimestre				Trim.
	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	1 ^{er}
Ensemble des entrées												
Industrie	5,7	5,6	5,3	4,8	4,5	5,2	4,5	4,4	4,3	4,3	3,8	3,5
Bâtiment, génie civil et agricole	6,9	6,8	7,2	6,4	6,1	6,1	5,6	5,2	4,8	4,9	3,8	3,4
Transports, commerces, services	11,1	10,9	11,0	10,6	10,3	11,0	10,5	10,1	10,0	10,2	9,9	9,9
Ensemble	7,9	7,8	8,1	7,3	7,0	7,6	7,1	6,9	6,7	6,9	6,4	6,0
<i>dont :</i>												
Contrats à durée déterminée												
Industrie	4,2	4,0	4,1	3,1	2,9	3,4	3,0	3,0	3,0	3,1	2,6	2,4
Bâtiment, génie civil et agricole	3,6	3,3	3,6	2,8	2,7	2,9	2,6	2,3	2,1	2,5	1,7	1,6
Transports, commerces, services	6,9	7,1	7,2	6,7	6,4	7,1	6,8	6,6	6,6	6,9	7,0	7,2
Ensemble	5,3	5,2	5,3	4,6	4,3	4,9	4,6	4,5	4,4	4,7	4,4	4,2
Contrats à durée indéterminée												
Industrie	1,3	1,4	1,3	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,0	0,9	0,7	0,7
Bâtiment, génie civil et agricole	3,1	3,0	3,1	2,9	2,8	2,7	2,4	2,3	2,1	1,8	1,4	1,3
Transports, commerces, services	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	2,9	2,9	2,6	2,6	2,3	2,1
Ensemble	2,2	2,2	2,2	2,1	2,1	2,1	1,9	1,9	1,7	1,6	1,4	1,3
Ensemble des sorties												
Industrie	5,8	6,0	5,9	5,6	5,5	5,6	5,4	5,2	5,2	5,1	5,1	4,7
Bâtiment, génie civil et agricole	6,6	6,5	6,8	6,3	6,2	6,3	6,0	5,9	5,7	6,0	5,7	4,9
Transports, commerces, services	10,9	10,7	10,6	10,7	10,5	10,8	10,3	10,3	10,2	10,1	10,2	10,1
Ensemble	7,9	8,0	7,9	7,7	7,6	7,8	7,5	7,5	7,3	7,3	7,2	6,9
<i>dont :</i>												
Fins de contrats à durée déterminée												
Industrie	3,0	3,0	2,9	2,7	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	2,6	2,3
Bâtiment, génie civil et agricole	1,6	1,6	1,7	1,5	1,4	1,5	1,4	1,4	1,4	1,5	1,5	1,2
Transports, commerces, services	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,7	5,4	5,6	5,6	5,7	6,1	6,4
Ensemble	3,9	4,0	3,9	3,8	3,7	3,8	3,6	3,8	3,8	3,7	3,9	3,9
Démissions												
Industrie	1,3	1,2	1,3	1,1	1,0	1,0	0,9	0,8	0,7	0,7	0,6	0,5
Bâtiment, génie civil et agricole	2,9	2,8	3,0	2,5	2,4	2,3	2,0	1,8	1,5	1,5	1,0	0,8
Transports, commerces, services	2,8	2,9	2,9	2,7	2,6	2,6	2,4	2,3	2,2	2,1	1,9	1,6
Ensemble	2,0	2,0	2,0	1,8	1,7	1,7	1,6	1,5	1,4	1,4	1,2	0,9
Licenciements économiques												
Industrie	0,3	0,3	0,3	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7
Bâtiment, génie civil et agricole	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,5	0,6	0,7	1,0	1,0
Transports, commerces, services	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Ensemble	0,3	0,2	0,2	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6

Note méthodologique

Chaque mois, les établissements occupant au moins 50 salariés adressent à l'Administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant la période.

Relèvent de cette déclaration mensuelle de mouvements de main-d'oeuvre (DMMO), les établissements de 50 salariés et plus appartenant aux secteurs privés industriel, commercial ou agricole. Sont en particulier exclus les administrations, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics et les établissements relevant de la Défense Nationale. En termes d'activités économiques, le champ couvert est voisin de celui de l'UNEDIC : compte tenu du seuil de taille, il représente un peu moins de la moitié des 13.500.000 salariés correspondants. Etant donné le degré de concentration des secteurs, cette représentativité est plus élevée dans l'Industrie que dans le Tertiaire ou le Bâtiment-Génie civil et agricole. La couverture de cette source est donc partielle. Les établissements de 50 salariés et plus concernés par cette déclaration employaient un peu plus de 6 millions de personnes au début de l'année 1993.

Pour des raisons de rapidité dans la mise à disposition de l'information, la présente exploitation a été réalisée sur 18 régions dont l'Ile-de-France.

MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

Entrées et sorties : structure par âge

Unité : pourcentage

Indicateurs de mobilité	1990			1991				1992				1993
	Trimestre			Trimestre				Trimestre				Trim.
	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	1 ^{er}
ENTRÉES												
Moins de 25 ans	45,5	61,7	45,2	33,9	42,4	61,6	44,5	32,9	42,4	61,6	44,1	31,9
25 à 49 ans	50,8	35,5	51,1	60,7	53,3	35,4	51,5	61,6	53,4	35,4	51,4	62,1
50 ans et plus	3,8	2,8	3,7	5,3	4,3	3,0	4,0	5,5	4,2	3,0	4,3	6,0
Contrats à durée déterminée												
Moins de 25 ans	53,6	70,8	51,6	42,9	50,9	70,7	51,0	41,0	49,7	69,5	50,0	40,1
25 à 49 ans	43,5	27,1	45,1	53,3	45,8	27,1	45,6	55,1	46,9	28,2	46,3	56,0
50 ans et plus	3,0	2,2	3,2	3,8	3,3	2,2	3,4	3,9	3,4	2,3	3,6	3,9
Contrats à durée indéterminée												
Moins de 25 ans	31,5	37,3	39,4	27,8	30,5	36,5	38,2	27,7	30,2	36,2	37,0	23,5
25 à 49 ans	64,3	59,0	57,1	67,1	64,8	59,4	58,1	66,9	65,3	59,6	59,0	69,8
50 ans et plus	4,2	3,8	3,5	5,1	4,7	4,2	3,7	5,4	4,5	4,2	4,0	6,7

SORTIES												
Moins de 25 ans	32,3	58,3	35,1	28,7	29,8	56,8	33,3	27,7	28,5	56,8	33,9	26,0
25 à 49 ans	57,1	35,6	54,2	58,4	57,7	36,0	53,7	57,9	58,2	35,9	53,9	58,8
50 ans et plus	10,6	6,1	10,7	12,9	12,5	7,2	13,0	14,4	13,3	7,4	12,3	15,3
Fins de contrats à durée déterminée												
Moins de 25 ans	45,8	73,8	47,8	44,5	43,3	72,9	46,8	43,3	41,0	72,0	47,2	41,1
25 à 49 ans	50,0	24,3	48,0	51,2	52,3	25,0	48,8	52,3	54,3	25,8	48,7	54,6
50 ans et plus	4,2	2,0	4,2	4,3	4,3	2,1	4,4	4,4	4,7	2,2	4,1	4,3
Licenciements économiques												
Moins de 25 ans	4,3	4,8	5,4	5,0	6,2	6,4	5,9	4,7	5,4	5,8	6,6	5,1
25 à 49 ans	58,1	57,5	56,5	53,3	59,3	59,6	54,8	54,2	60,4	62,0	61,9	64,6
50 ans et plus	37,6	37,7	38,1	41,7	34,5	34,1	39,3	41,1	34,2	32,2	31,4	30,3
Autres licenciements												
Moins de 25 ans	14,2	17,3	16,1	13,0	13,6	16,3	14,7	12,4	12,5	14,8	15,7	11,2
25 à 49 ans	63,3	61,2	61,1	62,9	62,1	60,2	59,3	63,1	64,4	63,9	64,6	65,9
50 ans et plus	22,5	21,5	22,8	24,2	24,3	23,5	26,0	24,5	23,1	21,3	19,7	22,9
Démissions												
Moins de 25 ans	28,8	35,9	31,4	25,8	28,6	37,3	31,4	26,6	28,9	37,7	31,0	23,5
25 à 49 ans	67,1	60,5	64,5	69,6	66,9	58,9	64,0	68,5	66,5	58,5	63,8	70,1
50 ans et plus	4,1	3,7	4,1	4,6	4,5	3,8	4,5	4,9	4,6	3,8	5,2	6,4

Durée moyenne des contrats à durée déterminée donnant lieu à une sortie de l'établissement dans le trimestre

Unité : mois

Indicateurs de mobilité	1990			1991				1992				1993
	Trimestre			Trimestre				Trimestre				Trim.
	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	1 ^{er}
Industrie	3,5	2,5	4,0	4,2	3,9	2,5	4,0	3,7	3,3	2,5	3,9	P
Bâtiment, génie civil et agricole	4,1	2,2	5,1	5,0	4,8	2,3	5,2	4,7	4,2	2,4	5,6	5,4
Tertiaire	2,4	2,0	2,6	2,3	2,4	2,0	2,6	2,5	2,4	2,0	2,5	2,1
Ensemble	2,7	2,2	3,2	3,0	2,8	2,2	3,2	2,9	2,7	2,2	3,1	2,6

P : données provisoires

PREMIÈRES INFORMATIONS – ISSN 0298-430 X

Directeur de la Publication : Claude SEIBEL.

Rédaction : DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE,
DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES

Pièce 222 B – 1, place de Fontenoy, 75700 PARIS.

Téléphone : 16 (1) 40 56 51 62 – Fax : 16 (1) 40 56 56 38.

TARIF ET CONDITION D'ABONNEMENT :

Premières Informations (50 numéros par an)

525 F

L'abonnement part du premier numéro de l'année.

A souscrire auprès de : SPPIF-MASSON, BP 22, 41354 VINEUIL.

Téléphone : (16) 54 43 89 94 – Fax : (16) 54 42 31 11.